

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65/17/SPCG accordant à M. Hassan Gouled la concession définitive d'un terrain sis à Djibouti, avenue 13 prolongée (T.F. n° 943).

n° 65/17/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 février 1965

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1965

Date du numéro
1 mars 1965

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Hassan Gouled, ministre de l'Enseignement, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, avenue 13 prolongée, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 943.